



Argument

Il importait, au cours de ce cycle, de revisiter la notion d'aide à la santé mentale, de voir en quoi elle s'identifie au soin ou s'en distingue, quels en sont les protagonistes, comment ils s'articulent entre eux, quelles structures sont susceptibles de proposer cette aide et les formes qu'elle prend alors (compensation, prothèse psychique, aide familiale, aide sociale, accompagnement, relation d'aide...), et les limites de cette aide, en interrogeant ce qu'il en est de ce que l'on pourrait appeler une dépendance normale versus une dépendance pathologique. Et de s'interroger sur la manière dont chacun des protagonistes veille à ce que celui qui est aidé, patient hier, usager aujourd'hui, parent toujours, soit réellement en position de partenaire.

Pour mieux définir les compétences indispensables à cette relation, et vérifier que la définition de Carl Rogers demeure d'actualité, « être capable de comprendre, d'écouter, de faire spécifier, être congruent, respecter, être empathique, accepter inconditionnellement et considérer positivement la personne »...

Pour réformer l'hôpital dans ce qu'il retrouve de dimension asilaire, « activer les ressources communautaires, inclure les proches dans le processus de réadaptation psycho-sociale » (B. Saraceno, J. Bertolote). Pour défendre l'institution et les moyens de son existence, une "certaine idée" de la prise en charge de la maladie mentale dans sa variété et dans son inscription dans la cité que les professionnels, quelles que soient leurs orientations, doit continuer de défendre auprès des pouvoirs publics, d'un côté, et des patients, aujourd'hui plus que jamais en position partenariale.

Pour clore ce cycle, il nous semble intéressant de voir quelles sont, concrètement, les dispositifs et les stratégies mis en place ici, et peut-être ailleurs, pour que nous allions réellement, conformément au vœu de l'OMS, « vers une pleine citoyenneté des personnes atteintes de maladies mentales ».

PROGRAMME

8h45 **Ouverture**

Dr Patrick ALARY Psychiatre CHS Bon Sauveur, Saint-Lô et Président de la Commission Scientifique de la Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix-Marine, Paris

9h30 **De la psychiatrie à la santé mentale : clarifications, prévention et actions sociales**

Dr Jean-Pierre VIGNAT Psychiatre, Centre Hospitalier Saint-Jean de Dieu, Lyon

10h **Expériences concrètes innovantes et complémentaires d'accompagnements
Travail collectif d'un CMP pour créer du lien autour des patients**

Dr Stéphanie SCHEFFLER Psychiatre, CHS de Saint-Cyr au Mont d'Or et au CMP de Gléizé

10h30 **Amélioration du quotidien des patients en allant vers eux**

Équipe du SAMSAH Le Bilboquet, Seynod

11h Pause

11h30 **Table ronde avec les intervenants de la matinée**

Modérateur : Dr Angelo POLI Psychiatre et Président de CME, CHS de Saint-Cyr au Mont d'Or

12h30 Repas

14h30 **Souffrance psychique : Orloges, un dispositif d'accompagnement social vers le logement**

Édith LE TULLE Présidente de l'Association « Orloges », Lyon

Lucette MOREAU Directrice de l'Association « Orloges », Lyon

15h **Accompagnement par le travail adapté avec une session annexe et un SAMSAH spécifique**

Jean-José MAHÉ Directeur Général, ADGESTI, Le Mans

Rolande BONNET Infirmière, SAMSAH ADGESTI, Le Mans

15h30 **Table ronde avec les intervenants de l'après-midi**

Modérateur : Jean-Marc COLLOMBIER Directeur, ESAT Messidor, Annecy

16h **Priorités à développer dans un contexte de raréfaction des moyens**

Usagers et Familles

16h30 **Synthèse de la journée**

Christophe BUFFAVAND Ergothérapeute, CH de Roanne



Familles : Sources et ressources

La constellation familiale dans le soin et l'accompagnement de personnes handicapées psychiques

La famille est au croisement du biologique et de la culture.

Qu'elle soit nucléaire, recomposée, monoparentale ou homoparentale, elle reste le premier creuset d'élaboration psychique pour chaque être dans les premiers temps de sa vie à travers des opérations complexes mobilisant l'inconscient de chacun de ses membres. Grâce à elle, le petit homme accède à la position de sujet c'est-à-dire celle d'un être de langage pouvant habiter la scène du monde en étant repéré dans l'histoire et dans sa propre généalogie.

En son sein s'élaborent aussi bien l'identité que la construction de l'autre, le langage ouvrant à l'enfant l'accès à l'ensemble des significations qui lui permettront de se dire et de vivre avec les autres.

Longtemps les parents ont été considérés comme fautifs. La famille représente d'abord, pour chacun et chacune, un premier lieu de blessures narcissiques nées des projections imaginaires de tout parent vis-à-vis de leur enfant et auxquelles il leur faut fatalement renoncer. La cellule familiale est, encore, le premier lieu où vont se jouer les avatars et les drames entourant les premiers âges du devenir de l'enfant. Il peut alors se trouver entraîné dans de graves tourments venant transformer ce qui devait être de l'ordre de processus naturels en cassures, régressions ou fixations parfois indépassables.

Lors de leurs interventions, les équipes de soins hospitalières relaient naturellement des positions familiales jusqu'à prendre, parfois, la figure de "familles substitutives". Après un premier temps d'accueil, qui pourra être long, ce sont elles qui vont permettre un retour possible aux patients dans la vie sociale, que ce soit dans leur famille, dans un projet plus "autonome", ou encore dans des structures alternatives d'accompagnement diverses : hôpitaux de jour, CMP, SAVS, SAMSAH, GEM, services d'aide ménagère, etc.

Aucun professionnel, aucun aidant, aucune famille ne peut répondre seul à l'ensemble des demandes et des nécessités. Une nouvelle constellation sociale faite de lieux de solidarités, de soin et d'accompagnement devra se construire, non plus directement familiale, tout en y ressemblant cependant. Leur collaboration est un impératif pour permettre à chacun de s'y sentir "aidé" et "porté" dans un repérage éthique articulant autonomie/hétéronomie, liberté/risque, soins/affection, soins/éducation.

Source de la vie, la famille reste une ressource pour tout soin, légitime dans ses questionnements et partenaire des réflexions et des pratiques des professionnels.

Intervenants

• **lundi matin** : Dr Bernard DURAND Président de la FASM Croix-Marine, François de SINGLY Professeur de sociologie, Université Descartes, Paris, Véronique POIVRE D'ARVOR Paris, Pr Marcel RUFO Pédopsychiatre, Service d'adolescents AP-HM, Marseille

• **mardi après-midi** : Serge BÉDÈRE Psychologue, Centre Hospitalier de Cadillac, Catherine CHABAL-BARLOY Association « *Entre nous plein Pau* », Pau, Dr Michel DEMANGEAT Psychiatre, Psychanalyste, SHMA, Bordeaux, Dr Pierre GODART Psychiatre, Centre Hospitalier des Pyrénées, Pau, Francine GRATIOLLET SAMSAH OGFA, Jurançon, Christelle MARTIN Association « *Psytoyens du cœur* », Pau, Alain ROGEZ UNAFAM 64, Bayonne

Ateliers (lundi après-midi et mardi matin)

Atelier 1 Place de la famille dans les prises en charge actuellement

Atelier 2 Accueillir une personne psychotique, accueillir sa famille pour qu'un processus psychothérapeutique au long cours soit possible à l'hôpital et dans la cité

Atelier 3 Nouvelles familles ? Nouveaux accompagnements ? Nouvelles rencontres ?

Atelier 4 Changement dans les familles et pratiques en pédopsychiatrie

Atelier 5 Guidance des familles dans l'accompagnement de la personne âgée

Atelier 6 Vidéo

Synthèse des ateliers et des journées

Pr Pierre DELION Pédopsychiatre, CHRU de Lille

Coût pédagogique : 300 €

- **Vieillesse et vieillissement**
Les 11, 12 et 13 octobre 2011 ----- **Coût : 540 €**
- **Analyse des pratiques professionnelles**
Les 7, 8 et 9 novembre 2011 ----- **Coût : 540 €**
- **Pratiques de réadaptation**
Les 15, 16 et 17 novembre 2011 ----- **Coût : 540 €**
- **Familles et professionnels**
Les 21 et 22 novembre 2011 ----- **Coût : 360 €**
- **Les psychothérapies des psychoses : leur fondement et leurs approches individuelles ou groupales**
Les 28 et 29 novembre 2011 ----- **Coût : 360 €**
- **Suicides : prévention et processus thérapeutiques**
Les 12 et 13 décembre 2011 ----- **Coût : 360 €**

Le catalogue détaillé de ces formations est disponible sur demande à la Fédération.

Frais d'inscription à la journée de formation continue 2011

Inscription journée du 20 octobre à Lyon 170 €

Site de formation

Le 20 octobre 2011
Salle de conférence de la Caisse
d'Épargne Rhône-Alpes
42, boulevard Eugène Deruelle
69003 Lyon

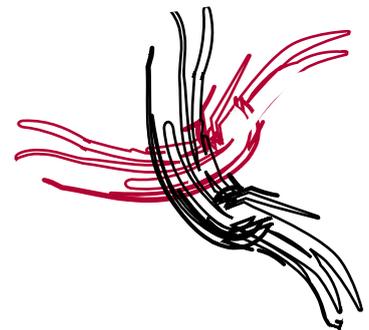


Renseignements et inscriptions

FASM CROIX-MARINE
31, rue d'Amsterdam
75008 PARIS
Tél. : 01 45 96 06 36
Fax : 01 45 96 06 05
E-mail : croixmarine@wanadoo.fr
Site Internet : www.croixmarine.com

Numéro formateur

11 75 203 79 75



Fiche individuelle d'inscription



NOM(Mme,M.).....
Prénom.....
Profession.....

Établissement employeur

NOM.....
N° Rue.....
Code Postal
Ville.....
Tél. Fax.....
Courriel.....

Adresse personnelle

NOM.....
N° Rue.....
Code Postal
Ville.....
Tél. Fax.....
Courriel.....

Facture à faire parvenir

à mon employeur à moi-même

Convention de formation

oui non

Fiche individuelle d'engagement



SEULEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS PRENANT EN CHARGE DIRECTEMENT LES FRAIS D'INSCRIPTION

NOM du Directeur
Administration ou Établissement
N° Rue.....
Code Postal
Ville.....
Tél. Fax.....
Courriel.....

Je certifie que mon administration ou établissement s'engage à prendre en charge les frais d'inscription de :

170 € par journée de formation à Lyon, le 20 octobre 2011

concernant : Mme, M.

et à régler le montant au titre de la formation continue ou à un autre titre.

Date - Cachet du directeur

FICHE À RETOURNER À :
F.A.S.M. CROIX-MARINE
31, rue d'Amsterdam
75008 PARIS

Tél. : 01 45 96 06 36 Fax : 01 45 96 06 05
Courriel : croixmarine@wanadoo.fr
N° formateur : 11 75 203 79 75

Frais d'inscription

- Formation continue : x 170 € = €
 Individuel : x 70 € = €
 Famille : x 50 € = €
 Étudiant : x 30 € = € (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)

Règlement

- Règlement ci-joint

par chèque

par virement bancaire
à l'ordre de la F.A.S.M. Croix-Marine
(frais de virement à votre charge)
Banque : Société Générale
Code Banque : 30003, Code Guichet : 03120
Compte n° : 00150762335 Clé : 36

- Fiche d'engagement signée

Je désire recevoir fichets SNCF

Date - Signature

Conditions générales



1. Conditions d'inscription

Le bulletin d'inscription doit être retourné à la Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix-Marine accompagné d'un chèque ou d'un ordre de virement bancaire équivalent aux frais d'inscription (ou la fiche d'engagement dûment signée et complétée), faute de quoi l'inscription ne pourra être confirmée. Dès réception de votre inscription, il vous sera adressé confirmation.

2. Conditions d'annulation

Il sera retenu, comme frais de dossier :

PAR INSCRIPTION :

Jusqu'à J-15 : la somme de 20 €, au-delà : la somme de 50 €. À partir de J-7, la totalité est due.

Les annulations sur les tarifs préférentiels ne donnent lieu à aucun remboursement.

La Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix-Marine ne pourra être tenue responsable de l'annulation et des frais occasionnés par des cas de force majeure et causes indépendantes de sa volonté, notamment : grèves, conditions climatiques, incidents techniques, etc. et aucune indemnité ne sera accordée.

3. Restauration

Déjeuner libre.

4. Hébergement

Lyon sont particulièrement chargées en manifestations. Nous vous recommandons de réserver votre hôtel au plus tôt.

Vous pouvez vous mettre en contact :

Avec la centrale de réservations de l'Office de Tourisme :

Tél : 04 72 77 72 50, Site : www.lyon-france.com

5. Transports

Pour vous rendre à Lyon, vous pouvez bénéficier de réductions SNCF. Il vous suffit de cocher la case appropriée du bulletin d'inscription et nous vous enverrons un fichet congrès. Lors de la réservation de votre voyage, vous le présenterez soit à votre agence, soit au guichet SNCF. N'oubliez pas de vous munir de votre fichet congrès lors de votre voyage.

6. Paiement

Par chèque bancaire ou par virement bancaire simple en € au nom de la Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix-Marine - Banque : Société Générale - Code Banque : 30003, Code Guichet : 03120 - Compte N° : 00150762335 - Clé RIB : 36. Joindre impérativement à votre bulletin d'inscription la photocopie de l'ordre de virement sur lequel vous devez porter votre nom, faute de quoi l'identification est impossible. Le virement sera porté à votre crédit sous déduction des frais prélevés par la banque. La lettre de confirmation mentionnera la réception de votre virement.